

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Robert Millet, une vie passionnante vouée au lyrique

Le Caladois Robert Millet se produira en concert au théâtre de Villefranche, ce samedi 15 janvier. La « voix d'or » interprétera des chansons, d'opérettes, d'opéras et comédies musicales.

Il est tombé dedans dès 11 ans, séduit par les chansons, distillées à la radio. De suite il s'est lancé en remportant son 1er prix de chant. « Si tu n'avais pas été mon seul enfant, je t'aurais casé aux Petits chanteurs à la Croix de bois, me répétait ma mère », confie-t-il, dans un large sourire. Depuis Robert Millet, qui taquine les 85 ans, en a fait du chemin !

Au retour de l'armée, en 1960, il reprend le chant. En 1962, il obtient, à Paris, le brevet d'aptitude à la carrière lyrique, puis un 1er prix d'opéra au conservatoire de Lyon ; en 1963, le 2e prix du concours nationaux des Voix d'Or.

En parallèle de son activité professionnelle de clerc de notaire

En parallèle de son activité professionnelle de clerc de notaire, il poursuit une carrière lyrique. Le Caladois Jean-Claude Amiot lui confie des œuvres ; il participe à moult concerts et, bien plus tard, il rencontre la cantatrice,

Evelyn Brunner, avec qui il travaille encore et qui lui a confié des rôles dans le Dialogue des Carmélites et Madame Butterfly, ainsi que des participations dans les concerts lyriques.

Le Caladois continue à chanter pour des associations.

Passionné de lyrique, il a connu plus de 50 théâtres dans le monde. « J'ai même eu le privilège de voir Aïda, à Louxor (Égypte), dans son décor naturel, pour mes 50 ans », lâche-t-il avec fierté.

« En 1952, j'ai chanté au théâtre de Villefranche en soliste... »

Aujourd'hui, il concède : « ce ne sont pas les cordes vocales, qui sont défaillantes, mais le souffle ».

« La tessiture de ma voix ? Disons basse chantante au départ, basse légère et, avec l'âge, je suis devenu baryton basse. J'ai une voix grave, un peu plus sombre que la voix parlée ».

« Mozart m'a fait gagner moult concours »

Robert aime la belle chanson française et, à son répertoire, il mêle la comédie musicale (Le temps des Cathédrales...), et aussi de plus anciennes chansons, que les gens ne connaissent plus (Le credo du paysan...)

Il parle avec passion de son imminent concert, mis en chan-



Le baryton basse remonte sur scène. Photo Progrès/Georges MAIRE

tier, dès avril 2021.

« Il y a quelques années, à l'auditorium, j'ai fait le plein... Mozart m'a fait gagner moult concours, car ça correspondait à ma voix légère. Depuis quelques années, j'utilise un fond sonore, sur des comédies musicales, notamment dans les résidences de la région, plutôt que de chanter la

totalité de mon répertoire à cappella, je n'ai qu'un pianiste pour le reste », souligne-t-il.

Le regard se fiche au plafond de son salon : « J'ai un regret : lorsque j'ai refusé le bel univers, qui me tendait les bras, après une audition au Grand Théâtre de Genève... Je suis parti à Paris durant 5 années mais, faute de

REPÈRES

Des œuvres de Mozart, mais aussi de Fauré, Berlioz, Haydn, Haendel, Bach et bien d'autres, sont à son répertoire, tout comme Poulenc (Dialogue des Carmélites) et Puccini (Madame Butterfly).

Il s'est orienté vers l'oratorio. Il a chanté dans le Voleur de Lune... Il a été Basile du Barbier de Séville. Pour Le Progrès, il y a 3 ans, il avait chanté quelques notes de Syracuse d'Henri Salvador.

matériel, je n'ai pas eu la progression souhaitée et puis, j'ai mené, en parallèle, une carrière de clerc de notaire ».

Retour sur Villefranche pour une seconde carrière musicale.

Il confie cependant avoir adoré le notariat, l'ambiance, l'odeur du vieux papier ; il se remémore avec nostalgie ses débuts à l'étude Taïthe, à 17 ans ; imprégné de ces lieux particuliers, il a terminé à 60 ans : « oui, j'ai aussi aimé ce travail intellectuel de clerc de notaire principal ».

De notre correspondant Georges MAIRE

A 15 heures. Concert de deux heures pour remercier le public caladois ; participation libre ; le bénéfice sera reversé au CCAS.

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Le réfugié était bien un mineur

Soupçonné d'avoir fourni un faux certificat de naissance à son arrivée, à Chaponost, il y a un an, un jeune migrant a été relaxé par le tribunal de Villefranche-sur-Saône, mardi 4 janvier.

C'est libre de toute poursuite qu'un garçon de 16 ans est ressorti de son procès, mardi 4 janvier, à Villefranche-sur-Saône. Il était soupçonné d'avoir fourni un faux acte de naissance pour bénéficier du statut de mineur, protégé en France, à son arrivée à Chaponost, il y a un an.

Sans interprète, le garçon a tenté, à l'audience, d'expliquer son parcours, avec les quelques mots français qu'il a appris.

Le prévenu, né en Sierra Leone, hors mariage, avait été envoyé chez sa grand-mère, en Guinée. Au décès de celle-ci, en 2019, son oncle l'a poussé à fuir la misère. Il est arrivé en Espagne, seul ; son père lui a envoyé par mail un certificat de naissance. Ce papier sera suspecté d'être un faux par la police française.

Le jeune homme, qui a encore quelques difficultés avec la langue de Molière, désire simplement

« apprendre le travail et aller à l'école ».

La Défense parle d'une affaire « peu commune », dans laquelle « le Département ne s'est pas constitué partie civile ».

Une expertise osseuse discutable

Quant à l'expertise osseuse, « elle ne doit pas constituer une preuve en elle-même, au vu des données étranges », précise l'avocat. Si l'âge de ses mains correspondait à 16,1 ans, ses clavicules montraient qu'il pouvait avoir jusqu'à 40 ans.

« Dans ce dossier, vous n'avez rien », poursuit-il, en apportant aux juges un document produit par le Consul de Sierra Leone en Belgique, certifiant « les dates et lieux de naissances officiels » de l'adolescent.

De fait, la procureure requiert la relaxe, soulignant « de vrais documents qui attestent de sa date de naissance », « aucune incohérence dans son discours » et une « volonté de s'insérer » dans la société.

Demande suivie par le tribunal. Placé dans un foyer à Villefranche-sur-Saône, l'adolescent pourra donc poursuivre sa scolarité et l'apprentissage de la langue française.

Kim CLAVEL-FLORENT

LIMAS

Il conduit sans permis et sous l'emprise de stupéfiants

Il a enchaîné les infractions, ce lundi 10 janvier après-midi. Alors qu'il circulait en voiture rue de l'Écossois, à Limas, un Deniçois de 21 ans a été contrôlé par la Brigade anti-criminalité (BAC) à la suite d'une infraction routière. Il n'avait, en effet, pas signalisé son changement de direction.

Les policiers se sont alors rendu compte qu'il conduisait sans être détenteur du permis. De surcroît, il a été contrôlé positif aux stupéfiants. Dans la voiture se

trouvaient également deux passagers, âgés de 22 ans. L'un était en possession d'une barrette de résine de cannabis. L'autre, de 25 grammes de résine de cannabis.

Tous les deux ont fait l'objet d'une ordonnance pénale délictuelle. Le conducteur, connu des services de police, devra se présenter devant la Justice, le 26 juin prochain, dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC).

M. B.



Le mis en cause a été contrôlé par les policiers à la suite d'une infraction routière. Photo d'illustration Progrès/Rémy PERRIN

GLEIZÉ

Violences réciproques : les époux s'expliqueront devant le juge

Rien ne va plus dans leur couple. À tel point qu'un rien peut mettre le feu aux poudres. Le 18 décembre dernier, il a suffi que Monsieur, âgé de 40 ans, touche le téléphone portable de Madame, 34 ans, pour qu'une dispute éclate. Dans leur appartement de la route de Tarare, à Gleizé, des mots violents ont d'abord été échangés, puis, des coups ont été donnés dans la salle de bains.

Alertés, les policiers de Villefranche-sur-Saône ont placé les deux époux en garde à vue, ce lundi 10 janvier. Ils devront répondre de violences réciproques, le 11 février prochain, devant le tribunal correctionnel caladois.

P. C.



Les époux se sont battus dans la salle de bains de leur appartement, le 18 décembre. Photo d'illustration Progrès/Rémy PERRIN